

ADMINISTRATION COMMUNALE LORENTZWEILER



Avis au public

Concerne : Refonte du projet d'aménagement général (Vote définitif)

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 8 février 2022 le conseil communal a procédé au vote définitif du nouveau projet d'aménagement général de la commune de Lorentzweiler.

Suite aux avis de la commission d'aménagement du Ministère de l'Intérieur du 21 octobre 2020 (réf 37C/009/2020) ainsi que du 3 novembre 2020 (réf 18843/37C) et à l'avis du Ministère de l'Environnement du Climat et du Développement Durable du 24 juin 2020 (réf. 84025) ainsi qu'aux observations et objections des intéressés, le collège des bourgmestre et échevins vient de soumettre le dossier contenant les parties écrite et graphique, la fiche de présentation, l'étude préparatoire, le rapport sur les incidences environnementales ainsi que ses prises de positions concernant les avis des ministères et les réclamations au conseil communal en date du 08 février 2022.

Le dossier est déposé pendant quinze (15) jours, à compter à partir du **14 février jusqu'au 28 février 2022 inclus**, au service technique communal de l'administration communale de Lorentzweiler (87, route de Luxembourg L-7373 Lorentzweiler), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures de bureau. Afin de faciliter la consultation du dossier sous le respect des restrictions sanitaires, il est fortement recommandé aux intéressés de prendre rendez-vous auprès du service technique (t. 33 72 68-726) pour organiser la consultation du dossier sous le respect des prédites restrictions. La version électronique du projet d'aménagement général et les PAP quartiers existants peuvent être consultés sur le site internet de la commune sous www.lorentzweiler.lu (service technique, département urbanisme et environnement, PAG) à partir du 14 février 2022. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Les personnes ayant introduit une réclamation écrite en février-mars 2020 seront notifiées par écrit dans les 8 jours après le vote.

Les nouvelles réclamations contre le vote du conseil communal du 08 février 2022 des personnes ayant réclamé initialement contre le projet du plan d'aménagement général en février-mars 2020 ainsi que les réclamations dirigées contre les nouvelles modifications apportées par le conseil communal doivent être adressées par écrit sous peine de forclusion au Ministère de l'Intérieur dans un délai de 15 jours de la publication du dépôt du projet à savoir jusqu'au 28 février 2022.

Lorentzweiler, le 11 février 2022
Le collège des bourgmestre et échevin
Jos ROLLER, bourgmestre
Marguy KIRSCH-HIRRT, échevin
Arno MERSCH, échevin